



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS

Distr: Générale

CMS/Sharks/MOS1/Doc.7.1
18 septembre 2012

Français
Original: Anglais

PREMIÈRE RÉUNION DES SIGNATAIRES
DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA
CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS
Bonn, Allemagne, 24-27 septembre 2012
Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT DU SECRETARIAT INTERIMAIRE

(Préparé par le Secrétariat intérimaire)

Contexte

1. Le Secrétariat de la CMS assure actuellement de manière temporaire les services de Secrétariat, conformément au paragraphe 27 du MdE.
2. Conformément au paragraphe 34 du MdE, le Secrétariat de la CMS agit en tant que Dépositaire de l'instrument.

Dispositions provisoires en matière de personnel

3. Comme exposé dans le document CMS/Sharks/MOS1/Doc.10.1, le Secrétariat intérimaire requiert une partie du temps de travail de l'Administrateur chargé du développement et du service des Accords de la CMS, ainsi que d'un poste à temps partiel financé par le gouvernement allemand. Ce poste de niveau P2, dont 40% du temps est dédié au MdE Requins, est prévu sur la période d'août 2011 à juillet 2014.

Préparation de la Première Réunion des Signataires

4. La principale tâche du Secrétariat intérimaire jusqu'à maintenant a été d'organiser la Première Réunion des Signataires. En plus des deux personnes mentionnées ci-dessus, cela a impliqué le soutien de nombreux membres du personnel de la CMS.

État des signatures et effort de recrutement

5. Le MdE a été ouvert à la signature le 12 février 2010 et est entré en vigueur le premier jour du mois suivant, soit le 1^{er} mars 2010.
6. Comme spécifié dans le document CMS/Sharks/MOS1/Inf.7, on comptait 25 signataires du MdE au 1^{er} septembre 2012. La signature la plus récente est celle du Royaume-Uni en juin 2012 (également au nom d'un certain nombre de ses territoires d'outremer).

7. Le Secrétariat de la CMS, avec ses administrateurs basés à Washington DC (États-Unis), Apia (Samoa), Abu Dhabi (EAU) et Bangkok (Thaïlande), a été actif en matière de recrutement afin d'augmenter le nombre d'adhésions au MdE.

8. Lors de la préparation de la Première Réunion des Signataires du MdE, deux ONG ont soumis des demandes formelles pour devenir Partenaires coopérants conformément au paragraphe 30 du MdE (voir CMS/Sharks/MOS1/Doc.6.2). Trois ONG supplémentaires ont exprimé de manière informelle leur intention de faire de même dans un futur proche.

9. Le gouvernement de la République arabe syrienne a récemment écrit au Secrétariat de la CMS, exprimant son intérêt pour signer le MdE et demandant de plus amples informations.

Levée de fonds

10. Comme exposé de manière plus détaillée dans le document CMS/Sharks/MOS1/Doc.10.1, le Secrétariat intérimaire a obtenu des financements de la Commission européenne, des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Australie et de Monaco pour l'organisation de la Première Réunion des Signataires et la mise en œuvre de quelques activités du Plan de conservation après adoption.

Sensibilisation

11. Le Secrétariat intérimaire a représenté le MdE lors de plusieurs réunions internationales en lien avec la conservation des requins, dont la 62^{ème} Réunion du Comité permanent de la CITES et le Comité des pêches de la FAO, afin d'accroître la sensibilisation aux objectifs du MdE et de promouvoir la présente réunion.

Coopération avec d'autres organisations

12. Le Plan de travail conjoint des Secrétariats de la CMS et de la CITES, adopté par le Comité permanent de la CMS en novembre 2011, encourage une collaboration étroite entre les Secrétariats, en particulier pour le développement du Plan de conservation du MdE Requins.

13. Certaines ONG partenaires de la CMS ont exprimé leur intérêt vis-à-vis d'une coopération à des activités relatives à la conservation des requins. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de développer d'activités conjointes.

Liste des correspondants nationaux

14. Le paragraphe 15a du MdE invite les Signataires à désigner une autorité ou un scientifique autorisé comme correspondant national pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du MdE, et à communiquer ses coordonnées au Secrétariat. Par un courrier en date du 25 mars 2012, le Secrétariat a contacté les Signataires et leur a transmis le *Formulaire de désignation pour Autorité et Point focal* (UNEP/CMS/MS/MoS1/Inf.9), en leur demandant de retourner le questionnaire rempli dès que possible. Un rappel a ensuite été envoyé en avril 2012.

15. Au 14 septembre 2012, 18 des 25 Signataires avaient fourni au Secrétariat le nom de leur correspondant national. La liste correspondante figure dans le document CMS/Sharks/MOS1/Inf.8.

16. Le Secrétariat prie les Signataires, s'ils ne l'ont pas encore fait, de désigner un correspondant national pour le MdE et de lui transmettre dès que possible ces informations. Cela doit être fait par écrit par le Ministre du ministère compétent en matière de conservation et de gestion des requins migrateurs.

Action requise:

- a) Les Signataires sont invités à prendre note du rapport du Secrétariat intérimaire.
- b) Les Signataires sont priés de désigner un correspondant national du MdE, si cela n'a pas encore été fait, et de mettre à jour les informations relatives aux coordonnées des correspondants nationaux existants.
- c) Les représentants des États de l'aire de répartition étant en droit de signer le MdE sont invités à informer la Réunion des intentions de leur Gouvernement de signer le MdE.
- d) La Réunion est invitée à envisager les moyens d'accroître le nombre d'adhésions au MdE.